DEMANDE INTERSYNDICALE
PRIME POUVOIR D'ACHAT

Lors de notre rencontre du 3 juillet avec la Vice-Présidente, nous avons évoqué la prime pour le pouvoir d'achat décidée par le gouvernement.

Cette dernière est rendue obligatoire pour les agents de la Fonction Publique d'État et de la Fonction Publique Hospitalière, mais laissée à la discrétion des collectivités territoriales.

Elle sera d'un montant allant jusqu'à 800 euros bruts et sera versée d'ici la fin de l'année à l'ensemble des agents dont la rémunération est inférieure à 3250 euros bruts.

En prenant en compte la bonne santé financière du département, nous avons transmis par mail à la Vice-présidente, une demande officielle au nom de l'inter-syndicale, d'octroyer cette prime à hauteur de 800 euros bruts pour l'ensemble des agents de la collectivité (y compris les contractuels, agents tempo, apprentis, ... Sans oublier les assistants familiaux).

Nous avons terminé notre message en lui indiquant que : « *ce geste en faveur des agents de la collectivité qui voient leur pouvoir d'achat s'effondrait, sera, nous le pensons, fortement apprécié par ces derniers et enverra un signe positif aux représentants du personnel* ».

Affaire à suivre….

La CGT du CD80 toujours aussi proche des agents pour défendre leurs droits et leurs conditions de travail.